

DÉPARTEMENT
DE CHARENTE-MARITIME

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du lundi 14 novembre 2022

Date de convocation : 19 octobre 2022	Nombre de membres { présents : 12 absents : 8
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 22 novembre 2022	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 12
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – **Décision n° B2022-51**

OBJET : Modification du tableau des emplois du SDEER

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le QUATORZE du mois de NOVEMBRE, lundi à 9 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du SDEER, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 19 octobre 2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Denis ROUYER, Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Pierre GEOFFROY, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI et Thierry LESAUVAGE, Mme Lydie DEMENÉ, Vice-présidents, MM. Christophe BERTAUD, Julien DURESSAY, Christian LUCAZEAU, Franck PETITFILS et Bruno GAILLOT.

M. Jean-Luc FOURRÉ, Vice-président, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président rappelle que, par délibération du 30 juin 2022, le Comité du SDEER avait décidé de l'adaptation du tableau des emplois du SDEER à valeur au 1^{er} septembre 2022.

Pour faire face aux besoins de recrutements à court terme du SDEER et pour permettre la promotion interne d'un agent au grade d'ingénieur, M. le Président propose au Bureau d'adapter le tableau des emplois comme suit, à l'intérieur de l'effectif cible de 37 agents (+1*) :

Emplois		Décision (1 ^{er} sept. 2022)	Emplois pourvus (31 oct. 2022)	Proposition (1 ^{er} nov. 2022)
Titulaires total		25+1*	20+1*	25+1*
Ingénieur principal		2	2	2
Ingénieur territorial		0	0	1
Technicien principal	1 ^{ère} cl.	5	3	4
	2 ^{ème} cl.	2	1	2
Technicien territorial		2	2	2
Agent de maîtrise principal		1	0	2
Agent de maîtrise		2	1	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} cl.		0	0	0
Adjoint technique		2	2	2
Attaché territorial		1	1	1
Rédacteur territorial		0	0	0
Adjoint admin. principal	1 ^{ère} cl.	4+1*	4+1*	4+1*
	2 ^{ème} cl.	1	1	1
Adjoint administratif		3	3	3
Non titulaires total		12	10	12
Directeur – Ingénieur des infrastructures et réseaux		1	1	1
Directeur adjoint Chargé de mission		4	4	4
Chargé d'études		3	3	4
Chargé de travaux		4	2	3
Total		37+1*	30+1*	37+1*

(*) un agent a été placé en disponibilité à l'été 2017, à sa demande



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui lui a été présentée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*